

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 Mars 2012

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 17 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Alain D'HEILLY.

Absents : Messieurs Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude LAGIER.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Janvier 2012.

Délibérations :

- Assainissement collectif : Avenant n°2.
- Contrôle de réception des réseaux d'assainissement.
- Marché Public – Réhabilitation Immeuble « Marcel PLAZY ».
- Convention d'inspection hygiène et sécurité.
- Annulation délibération SIEPVB et vote suite à l'adoption des statuts le 27 Février 2012.
- Renouvellement contrat de Monsieur Lionel NUSBAUM.
- Entretien Forêt Communale.
- Comptes Administratifs 2011 : M14 – M49.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande d'aide financière au Conseil Général 05.
- SARL CASTO expertises, ALIZE, contrôle diagnostic amiante rénovation des 5 logements Immeuble « Marcel PLAZY ».
- Autorisation de signature convention cantine scolaire de ASPRES/BUËCH.
- Droit de raccordement au nouveau réseau d'assainissement collectif.
- Bibliothèque Communale.

Information :

- Panneau NATURA 2000.

Questions diverses :

- Les problèmes d'arrivée d'eau au château

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de mettre à l'ordre du jour la demande d'aide financière au Conseil Général 05, contrôle des réseaux, contrôle diagnostic amiante, autorisation de signature convention cantine scolaire de ASPRES/BUËCH, droit de raccordement au nouveau réseau d'assainissement collectif et la bibliothèque Communale.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 Janvier 2012

Approuvé à l'unanimité.

Assainissement collectif : Avenant n°2

Le Maire expose :

Le secteur « sous le Village » et le lieu-dit « La Catalane », relèvent actuellement de l'assainissement non collectif.

La Commune de La Bâtie Montsaléon a engagé une opération d'extension de son réseau d'assainissement. Les effluents sont conduits vers la station d'épuration existante d'une capacité de 85 équivalents habitants.

Lors des travaux de terrassement, la canalisation d'eau potable qui dessert le secteur « sous le Village » a été mise à nue. Il s'agit d'un tuyau en PCV jaune datant des années 60, d'un diamètre de 40 m/m. Ce tuyau s'avère fragile et fuyard. Compte tenu de son état et de sa vétusté, la Commune juge opportun de profiter des travaux d'extension du réseau d'assainissement pour remplacer et poser en tranchée commune la conduite d'eau défectueuse. De plus, le réseau d'eau potable sera dilaté pour faire face aux perspectives d'urbanisation et posé sur le domaine public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les branchements particuliers seront repris sur la nouvelle conduite.

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de TVA : 19,6 %
- Montant HT : 13 570,00 €
- Montant TTC : 16 229,72 €
- % d'écart introduit par Avenant n°1 + Avenant n°2 : 24,42 %

Nouveau montant du marché public en tenant compte des Avenants n°1 et N°2 :

- Taux de TVA : 19,6 %
- Montant HT : 150 112,50 €
- Montant TTC : 179 534,55 €

Le Maire propose de valider l'avenant n°2.

VOTE : Unanimité.

Contrôle de réception des réseaux d'assainissement

Le Maire rappelle l'obligation de contrôle de conformité des réseaux neufs d'eaux usées dans le cadre de la création de réseaux de collecte sur la Commune.

Une lettre de consultation a été envoyée à divers bureaux de contrôle des réseaux, la date limite de remise des offres était fixée au 24 Février à 12 H 00.

Nous avons reçu trois plis en temps et en heure à savoir :

- Candidat n°1 : AXIS 3D de Châteaurenard (13)
- Candidat n°2 : MP3D de Alès (30)
- Candidat n°3 : SARP MEDITERRANEE de Montpellier (34)

Les critères de jugement étaient répartis comme suit :

- ✚ 70% pour les prix des prestations
- ✚ 30% pour le délai d'exécution

Après étude de la Société ENVEO Ingénierie, maître d'œuvre de l'assainissement collectif la synthèse des offres :

AXIS 3D	6 901,00€	31,67/70	13,00/30	44,67/100
MP3D	3 122,00	70,00/70	30,00/30	100,00/100
SARP MEDITERRANEE	4 651,00	46,99/70	13,00/30	59,99/100

Le Maire propose de retenir le Bureau MP3D pour un montant de 3 122, 00 € HT (soit 3 733, 91 € TTC) pour la réalisation de la mission de contrôle de réception des réseaux d'assainissement.

VOTE : Unanimité.

Marché Public – Réhabilitation Immeuble « Marcel PLAZY »

Le Maire expose avoir convoqué la Commission d'Appel d'Offres les 24 Février 2012 et 02 Mars 2012 à 14 H 00.

La procédure de consultation est celle d'un marché à procédure adaptée soumis à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Publication mise sur la plate forme des Marchés Publics le 30 Janvier 2012 et Dauphiné Libéré. La date limite de réception des offres était fixée au 24 Février 2012 à 12 H 00 avec une visite obligatoire sur site le 14 Février 2012.

Le nombre d'offres reçues est de 33 et 36 pour le nombre d'entreprises ayant demandé un dossier. Le nombre d'entreprises ayant déposé une offre dans les délais est de 24 et une offre hors délais. Il a été demandé un devis complémentaire pour les lots n° 5, 6, 8 et 9 à remettre pour le 02 Mars 2012 à 12 H 00.

